

## Règlement B&R 2023 d'Epinal :

En participant au Bike and Run 2023 d'Epinal, les concurrents s'engagent à respecter ce règlement et à se soumettre aux décisions des arbitres ou de l'organisateur, décisions qui seront sans appel.

Cette compétition est ouverte à tous.

Pour les licenciés compétition FFTRI, la licence en cours de validité est à présenter lors du retrait des dossards. Les possesseurs d'une licence ne mentionnant pas "en compétition" devront remplir les mêmes démarches que les athlètes non licenciés.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et mentionnant la "pratique du bike and run en compétition" est obligatoire. Ils devront en outre s'acquitter d'un "pass compétition" (incluant l'assurance) lors de l'inscription. Il peut être demandé de justifier son identité lors du retrait des dossards.

Sur l'ensemble des épreuves, la réglementation générale fédérale de la FFTRI et des disciplines enchainées est appliquée. ([www.fftri.com/reglementation-sportive](http://www.fftri.com/reglementation-sportive))

En cas de désistement du participant, le remboursement de l'inscription est possible jusqu'au mercredi précédant l'épreuve en contactant l'organisateur. Au-delà aucun remboursement n'est possible.

Lors des épreuves :

- Le port du casque est obligatoire sur tout le parcours
- Il est interdit de jeter des déchets en dehors des éco-zones prévues à cet effet. Le non respect de cette règle sera sanctionné suivant le règlement de la FFTRI
- Les athlètes de chaque équipe peuvent d'échanger le vélo quand ils le souhaitent

La présence des athlètes primés est obligatoire lors des podiums. Les primes et lots distribués seront remis en main propre aux athlètes concernés au moment des podiums respectifs. Aucun lot ou prime ne sera remis après la manifestation.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, casses matériels et accidents.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de transformer les épreuves de triathlon en duathlon.

En raison de la situation sanitaire que nous traversons, nous ne sommes pas à l'abri d'une interdiction par le gouvernement d'organiser notre épreuve.

Dans le cas d'une annulation pour cause du COVID 19 nous proposons 2 possibilités aux athlètes inscrits:

- 1 - report de votre inscription sans frais sur l'édition suivante
- 2 - remboursement des frais d'inscription à hauteur hors frais bancaires